

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 174

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n°4 du 3 juillet 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Boutique des musées Prix de vente d'un objet promotionnel

\*\*\*

Le musée des beaux-arts et le musée de l'école de la Ville de Carcassonne disposent d'une boutique dans chaque site permettant la vente de catalogues, cartes postales, affiches et autres objets valorisant les collections permanentes et les expositions temporaires.

Cependant, pour répondre à la demande de nombreux visiteurs, il est envisagé de proposer un plus large panel de produits, notamment à travers différents articles promotionnels.

À cet effet, il est prévu de mettre en vente le produit suivant au tarif indiqué :

- Tour de cou, musée des beaux-arts / musée de l'école 5 €

Il convient en ce sens de signer et exécuter tout acte et documents liés à intervenir

Carcassonne, le 08 JUL. 2021

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210708-decision21174-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2021

Affichage : 08/07/2021

